

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le mardi 14 décembre à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean Yves MONTUS (Maire),

Présents : Présents : Jean-Yves MONTUS, Alain CAUNEGRE, Sandrine LAUGA-CAMI, Pierre CERAN, Frédérique CHARPENEL, Alexis LIOTTIER, Christiane DELOUP, Jean-Louis VILLENAVE, Michel DESTENAVE, Corinne MANCICIDOR, Hubert DOSBA, Laurent GABARRUS, Jean BOUHAIN, Elisabeth CAUP, Jean-Michel MOGAN, Monique BADET, Isabelle MAINPIN, Florence CATUS, Sylvie CADAUGADE, Marinette CABANNES, Bernard MESSANG, Anne-Marie DAUGA, Jocelyne DELORT, Maryse SAVET.

Absents : Hélène SARRIQUET, Gérard BOUQUET, Thierry LABORDE, Catherine DUCAILAR, Bernard JARDERES.

Pouvoirs : Hélène SARRIQUET donne procuration à Jean-Yves MONTUS - Gérard BOUQUET donne procuration à Jean-Louis VILLENAVE - Thierry LABORDE donne procuration à Corinne MANCICIDOR

Secrétaire de séance : Corinne MANCICIDOR



Décisions prises par M. le Maire par délégation

10/61 - Placement de fonds, le 13 décembre 2010



Compte rendu du Conseil Municipal du 9/12/2010

La version définitive du compte rendu de la séance du 9 décembre 2010 n'ayant pu être finalisée avant le début de la présente, son adoption sera proposée au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.



M. Bernard MESSANG donne lecture au conseil municipal d'un courrier de M. Bernard JARDERES, conseiller municipal appartenant au groupe d'opposition.

Déclaration de Mme Maryse SAVET au nom du groupe d'opposition :

« Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 9 décembre, nous avons choisi de ne pas nous exprimer à la suite de votre déclaration sur l'affaire du Centre Nautique parce que vous y donniez des éléments qui ne nous avaient pas été communiqués jusqu'alors, parce qu'une enquête est en cours et que des actions en justice ont été engagées.

Le 13 décembre, nous avons rencontré Bernard Jardères pour lui demander de mettre entre parenthèses sa fonction de conseiller municipal le temps de régler les problèmes qui l'affectent car ces deux missions nous semblent totalement incompatibles.

Dans le contexte actuel et conscients de la complexité de ce dossier, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de tout mettre en oeuvre pour rétablir la communication avec les membres du Centre Nautique et de faire votre possible pour que la presse locale cesse d'envenimer une situation déjà bien trouble. »

Réponse de M. le Maire :

La dernière partie de l'intervention s'adressant à la presse, les élus du groupe d'opposition sont invités à s'en entretenir directement avec le correspondant local du journal concerné. En ce qui concerne la municipalité, elle est ouverte à toute demande d'entretien et des contacts en ce sens ont déjà été pris, notamment par des membres du conseil d'administration du CFNS.

URBANISME**10.12.14.01-105 Dénomination de la voie desservant le lotissement Le Domaine du Gay : « Impasse des Carolins »**

Rapporteur : M. Jean-Michel MOGAN

Sur la proposition des propriétaires des terrains du lotissement « le Domaine du Gay », et pour permettre à ses résidents de disposer d'une adresse postale précise à fournir aux services du cadastre ainsi qu'aux diverses administrations, le conseil municipal décide :

- de dénommer la voie interne du lotissement Le Domaine du Gay « Impasse des Carolins »
- de confier à M. le Maire le soin de poursuivre l'exécution de la présente décision.

Vote : Unanimité

10.12.14.02-106 Classement dans la voirie communale de la voie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement « Le Clos de la Plante »

Rapporteur : M. Jean-Michel MOGAN

Après organisation de l'enquête publique réglementaire, faisant suite à l'accord de principe du conseil municipal et au cours de laquelle aucune observation ni objection n'a été enregistrée, ainsi qu'à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge la voie, les espaces verts et l'éclairage public du lotissement « Le Clos de la Plante » ;
- de préciser :
 - que la prise en charge des réseaux d'eau potable, de défense incendie, d'eaux usées relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Marensin (SIEAM) ;
 - que la compétence « voirie » a été transférée à la Communauté de communes Marensin Adour Côte Sud des Landes (MACS) qui exercera cette compétence conformément aux statuts, une fois la voie classé dans le domaine public ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de cession aux frais des demandeurs et à transmettre les dossiers au service du cadastre pour la régularisation.

Vote : Unanimité (Hélène SARRIQUET et Hubert DOSBA, susceptibles d'avoir intérêt personnel à la décision prise, ne prennent pas part au vote).

10.12.14.03-107 Transfert de propriété des terrains comportant des installations gérées par le SIEAM

Délibération retirée de l'ordre du jour.

10.12.14.04-108 Acquisition des installations RESANO-LAPEGUE – Modification de la délibération n°47/10 du 3 juin 2010

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Compte tenu des derniers échanges avec l'EPFL et des éléments de calendrier plus précis fournis par l'entreprise concernant la libération de ses locaux actuels, le conseil municipal décide :

EPFL
40711 MARSEILLE
C. CAUNEGRE

Le Maire
M. Alain CAUNEGRE
Le Secrétaire
M. Jean-Michel MOGAN

- de modifier sa délibération n° 47/10 du 3 juin 2010 sur ces points, dans les termes suivants :
 - en ce qui concerne l'utilisation des locaux

c) Usage du bien

La commune demande la mise à disposition à son profit des bâtiments et dépendances de l'entreprise RESANO-LAPEGUE dès la signature de l'acte de vente par l'EPFL. Deux conventions à intervenir entre l'EPFL et la commune, d'une part, et entre la commune et l'entreprise RESANO-LAPEGUE, d'autre part, préciseront les modalités selon lesquelles cette dernière pourra continuer à occuper les locaux à compter de la date d'acquisition par l'EPFL.

- en ce qui concerne le portage financier de l'opération

b) Paiement du prix de revente

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

- paiement de 20% du prix principal d'acquisition par l'EPFL l'année de la signature de l'acte authentique
- versement de 20% du prix principal d'acquisition chaque année jusqu'à la fin du portage foncier par l'EPFL pour l'acquisition susnommée, soit pendant quatre années consécutives.
- de confier à M. le Maire le soin de procéder à la signature des conventions requises pour la concrétisation de ce projet et d'accomplir toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente décision.

Vote : Unanimité

FINANCES

10.12.14.05-109(1) Subventions complémentaires

Rapporteur : M. Jean-Louis VILLENAVE

Après avis de la Commission des Finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au collège François Mitterrand, pour l'organisation d'un voyage pédagogique, une subvention de 800,00 €.

Vote : Unanimité (Sandrine LAUGA-CAMI et Monique BADET, membres du conseil d'administration du collège, ne prennent pas part au vote).

10.12.14.05-109(2) Subventions complémentaires

Rapporteur : M. Jean-Louis VILLENAVE

Après avis de la Commission des Finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'ASS Pelote, compte tenu de ses effectifs à l'école de sport et de ses résultats sportifs pour 2010, une subvention complémentaire de 2 383,00 €.

Vote : Unanimité (Laurent GABARRUS, membre du conseil d'administration de l'association, ne prend pas part au vote).

10.12.14.05-109(3) Subventions complémentaires

Rapporteur : M. Jean-Louis VILLENAVE

Après avis de la Commission des Finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'ASS Golf, compte tenu de ses effectifs à l'école de sport, une subvention complémentaire de 486,00 €.

Vote : Unanimité (Hubert DOSBA, membre du conseil d'administration de l'association, ne prend pas part au vote).

RENS
 10111 ASSOCIATIONS
 01211


 Jean-Louis VILLENAVE
 Maire

10.12.14.05-109(2) Subventions complémentaires

Rapporteur : M. Jean-Louis VILLENAVE

Après avis de la Commission des Finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux associations sportives désignées ci-après, compte tenu de leurs effectifs à l'école de sport et de leurs résultats sportifs pour 2010, les subvention complémentaire suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
ASS FOOTBALL	1 113 €
ASS PETANQUE	936 €
ASS TENNIS	1 847 €
CLUB DE VOILE SOUSTONS MARENSIN	1 926 €
AVIRON CLUB	1 722 €
ECUREUILS	2 311 €
SPORTING CLUB	1 232 €
ASS RUGBY	1 562 €
SOUSTONS BADMINTON	534 €
BROS	2 263 €
HANDISPORT	1 910 €
ASS BALL TRAP	1 145 €
Total	18 501 €

Vote : Unanimité.

10.12.14.06-110(1) Décision modificatives – Budget principal

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- de voter la décision modificative suivante :

COMMUNE n° 2

Fonctionnement

Dépenses

C/6068 Fonct.020 – Autres matières et fournitures	10 000,00 €
C/6135 Fonct.020 – Locations mobilières	10 000,00 €
C/6232 Fonct.024 – Fêtes et cérémonies	30 000,00 €
C/6262 Fonct.020 – Frais de télécommunications	7 000,00 €
C/6574 Fonct.025 – Subventions aux associations	14 000,00 €
C/66111 Fonct. 01- Intérêts	- 14 688,00 €
C/022 Fonct. 01- Dépenses imprévues	- 55 000,00 €
	1 312,00 €

Recettes

C/7551 Fonct.90 – Excédent budget annexe	1 312,00 €
--	------------

BP 88
2004 - S. V. STANO
011111

8

Investissement**Dépenses**

C/1641 Fonct.01 – Emprunts	- 1 000,00 €
C/204158 Fonct.816 – Subvention équipement autres group.	1 000,00 €
C/202 Fonct.020 – Frais d'études PLU	400,00 €
C/2315 Fonct.830 – Installations, mat.outil.techniques	8 133,00 €

Opération 907 – Aménagements/Equipements divers bâtiments

C/2313 Fonct 211 - Constructions	-12 000,00 €
C/2313 Fonct 212 - Constructions	-14 000,00 €
C/2313 Fonct 323 - Constructions	<u>-10 900,00 €</u>
	-28 367,00 €

Recettes

C/2031 Fonct.822 – Frais d'études	400,00 €
C/2031 Fonct.831 – Frais d'études	8 133,00 €

Opération 907 – Aménagements/Equip. Divers bâtiments

C/1322 Fonct.324 – Subventions	- 56 000 ,00 €
--------------------------------	----------------

Opération 909 – Aménagement équipement sportif

C/1328 Fonct.414 – Subvention autres	- 19 000,00 €
--------------------------------------	---------------

Opération 913 – Aménagement voirie et réseaux divers

C/1321 Fonct.822 – Subvention FNADT	6 300,00 €
C/1323 Fonct.822 – Subvention Conseil Général	3 600,00 €
C/1321 Fonct.830 – Subvention ETAT	20 000,00 €
C/1328 Fonct.830 – Subvention Fédération Pêche	<u>8 200,00 €</u>
	- 28 367,00 €

Vote : Pour : 23 – Contre : 0 – Abstentions : 4 (Jocelyne DELORT, Anne-Marie DAUGA, Maryse SAVET et Bernard MESSANG).

10.12.14.06-110(2) Décision modificatives – Budgets annexes
--

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- de voter les décisions modificatives suivantes :

CENTRE SPORTIF ISLE VERTE n° 1**Fonctionnement****Dépenses**

C/66111 – Intérêts	- 300 €
C/023 – Virement à la section d'investissement	300 €

Investissement**Dépenses**

C/1641 – Emprunts	300 €
-------------------	-------

Recettes

C/021 – Virement de la section de fonctionnement	300 €
--	-------

BT 88

40111 MESSANG

CEDEX



CANTINE -VENTE REPAS EXTERIEUR n° 1**Fonctionnement****Dépenses**

C/6068 – Autres matières et fournitures	5 000 €
C/611 – Contrats prestations services	4 000 €
	9 000 €

Recettes

C/701 – Vente de repas	9 000 €
------------------------	---------

POLE ECONOMIQUE/TECHNOLOGIQUE n° 1**Fonctionnement****Dépenses**

C/6045 Fonct.90 – Achats d'études, prestations de service	- 1 312,00 €
C/6522 Fonct.90 – Reversement excédent au budget principal	1 312,00 €

Vote : Unanimité.

10.12.14.07-111 Convention remboursement salaires CCAS/Commune

Rapporteur : M. Pierre CERAN

Pour définir les modalités financières de régularisation de la mise à disposition partielle de personnel de la commune au profit du CCAS en 2010, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention s'y rapportant ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention

Vote : Unanimité (Elisabeth CAUP, Sandrine LAUGA-CAMI, Monique BADET, Corinne MANCICIDOR, Anne-Marie DAUGA, Pierre CERAN, Hubert DOSBA et Bernard MESSANG, membres du conseil d'administration du CCAS, ne prennent pas part au vote).

10.12.14.08-112 Tarifs 2011

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- de voter les tarifs suivants pour 2011 :

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
Caution pour prêt de matériel communal	162,00	165,00
Emplacement pédalos Lac de Soustons	672,00	685,00
Emplacement barques pédalos Lac de Port d'Albret	1084,00	1105,00
Port miniature	672,00	695,00
Promenades en barques sur le lac	672,00	695,00
Jardins : ramassage au m ³	12,30	12,50
Jardins : enlèvement corps durs	21,85	22,25
Balayeuse avec chauffeur : location horaire (minimum 1 h)	76,00	78,00

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
Cirques : diamètre < 10 m (par jour)	32,00	33,00
Cirques : diamètre de 10 à 30 m (par jour)	73,00	74,00
Cirques : diamètre > 30 m (par jour)	240,00	244,00
Vente au panier plage océane	329,00	335,00
Droit de pêche 1ère catégorie	61,00	62,00
Droit de pêche 2ème catégorie	27,50	28,00
CHASSE		
Chasse à l'alouette : redevance annuelle	36,50	37,20
Affûts - surface < 11 m ²	36,50	37,20
Affûts - surface entre 11 et 20 m ²	85,50	87,00
Affûts - surface entre 20 et 30 m ²	179,00	182,50
Barrage à canards - surface < 11 m ²	20,50	20,90
Barrage à canards - surface entre 11 et 20 m ²	49,50	50,50
Barrage à canards - surface entre 20 et 25 m ²	96,50	98,50
Cabanes sur berges - jusqu'à 5 m ²	15,50	15,80
Cabanes sur berges - par m ² supplémentaire	8,50	8,60
DROITS DE PLACE MARCHÉ		
Le mètre linéaire (Abonnés)	1,15	1,15
Le mètre linéaire (Passagers)	1,60	1,60
Le mètre linéaire (Saisonniers)	2,15	2,20
Forfait électrique	0,50	0,50
Par jour pour exposition de véhicules (Soustons)	86,00	88,00
Par jour pour exposition de véhicules (Extérieur)	112,00	114,00
Camion outillage	105,00	107,00
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Trottoirs - le m ²	15,00	15,30
Terrasses non aménagées - le m ²	25,00	25,50
Terrasses ouvertes couvertes - le m ²	30,00	30,60
Terrasses fermées surélevées - le m ²	40,00	40,80
Parking pour les chariots supermarché HUTT A HUTT	888,00	905,00
AIRE DE CAMPING-CARS		
Basse période du 01/10 au 30/04	6,00	6,00
Moyenne période du 01/05 au 30/06 & du 01/09 au 30/09	11,00	11,00
Haute période du 01/07 au 31/08	-	12,00

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
<u>CIMETIERE</u>		
Mise au dépositaire		
Droit fixe	3,95	4,00
En plus par jour jusqu'au 180ème jour	0,47	0,48
En plus par jour au delà du 180ème jour	0,78	0,80
Concession trentenaire : par m ²	31,90	32,50
Concession cinquantenaire : par m ²	53,50	54,50
Concession perpétuelle	80,00	81,50
Concession dans le colombarium : 15 ans	553,00	563,00
Concession dans le colombarium : 30 ans	744,00	758,00
<u>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u>		
1 an : adultes	9,00	9,00
1 an : - de 18 ans	gratuit	gratuit
1 mois : adultes	6,00	6,00
1 mois : - de 18 ans	gratuit	gratuit
Caution forfaitaire pour prêt (3 ouvrages à la fois maximum conserti aux personnes non domiciliées dans la commune)	50,00	50,00
Personne titulaire des minima sociaux	gratuit	gratuit
<u>MUSEE DES VIEUX OUTILS</u>		
Adultes	4,00	4,00
Enfants de 6 à 12 ans	gratuit	gratuit
Groupes	3,00	3,00
<u>PHOTOCOPIES</u>		
Photocopies : la page format A4	0,47	0,50
Photocopies : la page format A3	0,73	0,75
<u>FORET</u>		
Bois de chauffage sur place le stère	13,00	13,20
Bois de chauffage en stock le stère	15,50	15,80
<u>SALLE DE SPECTACLES</u>		
Location régie salle de spectacle (1/2 j)		
Location régie salle de spectacle (journée)		
Spectacle gratuit associations soustonnaises		
Spectacle payant (Soustons)	160,00	163,00
Spectacle payant (intercommunalité)	399,00	406,00
Spectacle payant (extérieur)	1010,00	1030,00
Caution pour utilisation du matériel	170,00	173,00
Caution pour prêt gratuit d'une salle	170,00	173,00

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
<u>Locations diverses</u>		
Conférence (Soustons)	116,00	118,00
Conférence (intercommunalité)	175,00	178,00
Conférence (extérieur)	234,00	238,00
Location salle annexe (par heure)	11,20	11,40
<u>Espace Multimedia</u>		
Vidéo transmission (privé)	1251,00	1275,00
Utilisation de la vidéo projection	235,00	239,00
<u>SALLE MARENSINE</u>		
Apéritif personne habitant Soustons	141,00	143,00
Manifestation culturelle (Soustons)	116,00	118,00
Apéritif personne habitant l'intercommunalité	232,00	236,00
Apéritif personne habitant hors intercommunalité	349,00	355,00
<u>HALL DES SPORTS DU LAC</u>		
Grande salle : de 8 h 30 à 17 h	69,00	70,00
Grande salle : de 17 h à 22 h	69,00	70,00
Fronton : Tarif horaire	11,45	12,00
Tennis : Tarif horaire	11,45	12,00
Manifestations payantes : personnes de Soustons	321,00	327,00
Manifestations payantes : intercommunalité	536,00	546,00
Manifestations payantes : autres	697,00	710,00
Repas : personnes de Soustons	321,00	327,00
Repas : intercommunalité	536,00	546,00
Repas : autres	697,00	710,00
Douches et vestiaires : par jour durant les stages	52,00	53,00
Stages "Centre Nautique" : loc. salle judo : journée, soirée	35,50	36,00
Stages "Centre Nautique" : loc. salle judo : week-end	60,00	61,00
Stages "Centre Nautique" : loc. gde salle : 8 h 30 à 17 h	35,50	36,00
Stages "Centre Nautique" : loc. gde salle : 18 h à 22 h	35,50	36,00
Stages "Centre Nautique" : loc. gde salle : 8 h 30 à 22 h	67,00	68,00
<u>COURTS DE TENNIS EXTERIEURS</u>		
Tarif horaire	8,00	8,00
Licenciés du Club de tennis de Soustons	gratuit	gratuit
<u>AUTRES</u>		
Caution pour prêt ou location d'une salle (nettoyage ou dégradation)	170,00	173,00
Forfait annuel pour location de salle (cours donnés par une association extérieure)	350,00	357,00
Terrains d'entraînement, vestiaires, douches : 1/2 journée	41,50	42,00
Terrains d'entraînement, vestiaires, douches : journée	81,00	82,00

LE 28
 40141 SOUSTONS
 31000


 Club de Tennis de Soustons
 40141 SOUSTONS
 31000

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
Location Arènes (manifestation)	1042,00	1062,00
Forfait location mensuelle salle (Partenaires Pôle Emploi)	-	120,00
Location diverses salles (par heure)	11,50	12,00
<u>CHATEAU</u>		
Associations de Soustons forfait	104,00	106,00
Extérieur durée maximum 5 jours : forfait pour 200 m2	688,00	701,00
Extérieur durée maximum 5 jours : forfait pour 300 m2	1032,00	1052,00
Forfait pour montage et démontage	104,00	106,00
<u>TARIFS HORAIRE PRESTATIONS DE SERVICES COMMUNALES</u>		
Heure de service agent	34,50	35,20
Tracteur-tondeuse (sans chauffeur)	36,50	37,20
Tondo-broyeur (sans chauffeur)	42,50	43,30
<u>ESPACE "JEUNES"</u>		
Adhésion annuelle	5,00	5,00
Adhésion annuelle avec activité théâtre	15,00	15,00
Vente boissons - viennoiseries	0,50	0,50
<u>ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS</u>		
Inscription année scolaire	73,00	75,00
Vacances sportives avril - juillet - août	83,00	85,00
"Journées récréatives", par jour, par équipe	21,00	22,00
Sortie au ski mercredi	16,00	17,00
Sortie ski week-end	62,00	63,00
Inscription cycle III (par enfant et par trimestre)	25,00	26,00
Activités proposées au cours des vacances scolaires de printemps par demi-journée	5,00	6,00
<u>MANIFESTATIONS SPORTIVES</u>		
Droits d'inscription à la course des "10 KM" de SOUSTONS	8,00	8,00
Droits d'inscription le jour même de la course des "10 KM"	12,00	13,00
<u>CANTINE SCOLAIRE (Année scolaire 2010 / 2011)</u>		
Repas enfants QF < 567 €/ mois	2,49	-
Repas enfants QF > 567 €/ mois	2,90	-
Repas pour 3 enfants et plus	2,49	-
Repas enseignants	7,60	-

OBJET	Tarif 2010 (€)	Tarif 2011 (€)
CANTINE MUNICIPALE - CSIV		
Repas pour associations : - de 14 ans	6,12	6,24
Repas pour associations : adultes	8,75	8,93
Cantine centre de loisirs : repas enfant	2,86	2,92
Cantine centre de loisirs : goûter enfant	0,25	0,26
Cantine centre nautique : - 16 ans	5,40	5,51
Cantine centre nautique : menu B (adultes)	5,90	6,02
Cantine centre nautique : menu O (adultes)	5,90	6,02
Cantine centre nautique : - 12 ans	4,15	4,23
Cantine centre nautique : menu JSA	4,70	4,79
Cantine centre nautique : menu X	6,95	7,09
Cantine centre nautique : menu Y	9,35	9,54
Cantine centre nautique : menu Z	11,55	11,78
Repas moniteurs	7,60	7,75
TAXE COMMUNALE		
Forfait résidentiel caravanes & Mobil Home Camping Municipal	88,00	90,00

OBJET	Tarif 2011 (€)		
	Part communale	Taxe additionnelle	Total
TAXE DE SEJOUR			
MEUBLES			
TROIS ET QUATRE ETOILES	0,864	0,086	0,950
DEUX ETOILES	0,709	0,071	0,780
UNE ETOILE ET NON CLASSES	0,655	0,065	0,720
HOTELS			
TROIS ETOILES	0,864	0,086	0,950
DEUX ETOILES	0,709	0,071	0,780
UNE ETOILE ET NON CLASSES	0,655	0,065	0,720
CAMPINGS			
TROIS ETOILES ET PLUS	0,555	0,055	0,610
DEUX ETOILES OU CATEGORIE INFERIEURE ET EQUIVALENT	0,200	0,020	0,220
VILLAGES VACANCES			
GRAND CONFORT ET EQUIVALENT	0,709	0,071	0,780
CONFORT	0,564	0,056	0,620

Vote : Unanimité.

10.12.14.09-113(1) Subventions 2011

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2011, les subventions suivantes :

REPAS
CANTINE COMMUNALE
CANTINE

LE MAIRE

- comité des fêtes : 56 000 €
- comité des fêtes – section culture : 26 000 €

Vote : Unanimité (Alexis LIOTTIER, Laurent GABARRUS, Jean-Louis VILLENAVE, Michel DESTENAVE et Corinne MANCICIDOR, membres du conseil d'administration de l'association, ne prennent pas part au vote).

10.12.14.09-113(2) Subventions 2011

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2011, la subvention suivante :
 - office de tourisme : 92 700 €

Vote : Unanimité (Jean-Yves MONTUS, Alexis LIOTTIER, Frédérique CHARPENEL, Christiane DELOUP, Isabelle MAINPIN, Anne-Marie DAUGA et Maryse SAVET, membres du conseil d'administration de l'association, ne prennent pas part au vote).

10.12.14.09-113(3) Subventions 2011

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2011, la subvention suivante :
 - Culture et Loisirs : 122 000 €

Vote : Unanimité.

10.12.14.10-114 SOGITCS : Présentation compte de résultat au 30/9/2010

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Conformément aux dispositions de la convention d'affermage passée entre la commune et la SEML SOGITCS pour la gestion du camping l'Aïrial et du CSIV, le conseil municipal prend acte du compte d'exploitation établi par la SEML et arrêté au 30 septembre 2010.

10.12.14.11-115 SOGITCS : Tarifs 2011 - C.S.I.V.

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention d'affermage passée entre la commune et la SEML SOGITCS pour la gestion du camping l'Aïrial et du CSIV, le conseil municipal décide :

- d'accepter les tarifs 2011 proposés par la SOGITCS pour l'exploitation du CSIV, tels qu'annexés à la présente délibération.

Vote : Unanimité.

10.12.14.12-116 Ouverture de crédits 2011

Rapporteur : M. Alain CAUNEGRE

Pour permettre le paiement d'un 1^{er} acompte auprès de l'EPFL, avant le vote du budget primitif de 2011, pour l'acquisition des bâtiments RESANO dont la signature devrait intervenir dès le début de l'année 2011, le conseil municipal décide :

EPFL
40141 SUDSUDON
01010

10.12.14.12-116
Ouverture de crédits 2011

- de voter l'ouverture des crédits 2011 suivants :

Dépenses :

- C/ 2138 – Autres constructions 400 000 €

Recettes :

- C/ 1641 – Emprunts en euros 400 000 €

Ces crédits feront l'objet d'une reprise lors de l'élaboration budgétaire 2011.

Vote : Unanimité.

10.12.14.13-117 Renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2010-2013

Rapporteur : Mme Sandrine LAUGA-CAMI

Après avoir entendu le rappel de la finalité du contrat d'objectifs et de cofinancement « Enfance et Jeunesse » passé avec la CAF, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de ce contrat pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents s'y rapportant.

Vote : Unanimité.

10.12.14.14-118 Tarifs complémentaires – Location de salles municipales.

Rapporteur : M. Pierre CERAN

Sur la proposition de la commission de gestion des salles, s'agissant d'entreprises privées à caractère commercial qui sont rémunérées pour le concours qu'elles apportent à Pôle Emploi, le conseil municipal décide :

- d'instituer un tarif forfaitaire mensuel de location d'un montant de 120,00 €, s'appliquant à tous les organismes privés occupant le bureau des partenaires de Pôle Emploi ;
- de confier à M. le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente décision.

Vote : Unanimité.

10.12.14.15-119 Convention de mise à disposition entre la commune de SOUSTONS et l'Association Sportive de Tennis pour la mise à disposition des courts extérieurs de tennis de la plaine de l'Isle Verte.

Rapporteur : M. Laurent GABARRUS

Pour compléter son dossier de demande d'obtention d'un cofinancement de 9 000,00 € à la Fédération Française de Tennis pour la réalisation des quatre courts extérieurs de tennis de la plaine de l'Isle Verte, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à la disposition de ces équipements au profit de l'ASS tennis ;
- d'approuver le projet de convention s'y rapportant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente décision.

Vote : Unanimité.

INTERCOMMUNALITE**10.12.14.16-120 Interventions réalisées hors champ de sa compétence par la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud dans le cadre de travaux de voirie – Convention de régularisation financière.**

Rapporteur : M. Hubert DOSBA

Afin de permettre le remboursement à la communauté de communes MACS des coûts qu'elle a exposés, à l'occasion de ses programmes de voirie de 2008 et 2009, pour la réalisation de travaux ne relevant pas de sa compétence et bénéficiant à la commune, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement à son profit de la somme de 16 439,00 € correspondant au coût de ces prestations ;
- d'approuver le projet de convention définissant les modalités de ce remboursement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et de lui confier le soin d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qu'elle prévoit.

Vote : Unanimité.

MARCHES PUBLICS**10.12.14.16-121 Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de téléphones satellitaires et/ou de service de téléphonie-internet par satellite.**

Rapporteur : M. Jean-Yves MONTUS

Afin de bénéficier de meilleurs prix d'acquisition, liés à une commande groupée au plan départemental, d'équipements de téléphonie qui permettront de maintenir les liaisons de la commune avec l'extérieur lors d'événements climatiques ou de tout autre ordre affectant les installations fixes, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la dévolution d'un marché de fourniture de téléphones satellitaires et/ou de services de téléphonie-internet par satellite et l'adhésion de la commune à ce groupement ;
- d'approuver le projet de convention constitutive qui en définit les modalités de fonctionnement ;
- d'autoriser la Commission police, hygiène et sécurité de l'Association des Maires des Landes à choisir le(s) titulaire(s) du marché,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention constitutive du groupement ainsi que de toutes pièces subséquentes et de lui confier le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente décision.

Vote : Unanimité.

INFORMATIONS

Lors de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2010, les élus du groupe d'opposition ont souhaité avoir des précisions sur la procédure administrative mise en œuvre au titre d'un projet de coupe de résineux à proximité du club de voile de la base de Laurens.

M. le Maire précise que le terrain concerné étant situé à l'intérieur d'un espace boisé classé, la coupe envisagée est soumise à déclaration préalable, ce qui a été fait le 18 octobre 2010. Ce terrain étant par ailleurs situé en site classé, la demande doit être instruite par les services de l'Etat (DREAL) et faire l'objet d'une décision expresse. Cette décision n'étant pas encore intervenue, la coupe des arbres, nécessaire car ils ont été fragilisés par la tempête et prévue pour permettre la mise en place d'une pépinière par l'association locale du Téléthon au titre de la campagne de dons de 2010, n'a pas encore été réalisée. Cela n'a toutefois pas eu d'impact négatif sur la réalisation du projet de pépinière.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

10/11/2010
10/11/2010
10/11/2010

Le Maire,


Jean-Yves MONTUS.

10/11/2010
10/11/2010
10/11/2010